



Le Processus de Kimberley

Organisation internationale créée en mai 2000 réunissant les représentants des états, de l'industrie du diamant et de la société civile.

Elle met en place en 2003 le certificat de conformité du Processus de Kimberley

- **Rôle :**
Garantir l'absence de diamants en provenance de régions de conflits dans toute la chaîne de commercialisation avec un système de contrôle des exportations et des importations.
- **Participants :**
Regroupe aujourd'hui 55 participants représentant **82 pays** (l'Union Européenne comptant pour 1)
→ Cela représente à peu près **99,8%** de la production mondiale de diamants bruts.
- **Règles :**
Contrôle des exportations et des importations des diamants bruts
 - Expédition des diamants dans des conteneurs sécurisés
 - Certificat de conformité délivré pour chaque expédition assurant la provenance des contenus avec un numéro de série unique
 - Certificat de conformité validé par le gouvernement
 - Aucune possibilité d'échange de diamants certifiés sauf entre pays signataires
 - Aucun chargement de diamants bruts non traçable n'est autorisé à pénétrer ou quitter le territoire d'un pays signataire.

Le non respect de ces règles entraîne l'expulsion immédiate du membre.

- **Evolution du Processus de Kimberley :**
travail en cours réalisé par l'industrie du diamant (World Diamond Council) avec ONG, gouvernements et organisations internationales comme l'OCDE pour :
 - Elargir la définition de « conflit » afin d'inclure les droits de l'homme et les conditions de travail
 - Renforcer les moyens de contrôle.

Messages clés :

Créé en 2003, le certificat de conformité du Processus de Kimberley permet de garantir l'absence de diamants en provenance de zones de conflits.

99,8% de la production mondiale de diamants est certifiée par le Processus de Kimberley.

Une évolution du PK est en cours afin d'inclure les droits de l'homme et les conditions de travail.